

Conseil municipal du 1 décembre 2025
Délibération

PRESS/DF/MSCCS

Rapporteur : M. Theurier M.

DCM 2025-507 - Finances - Divers tarifs 2026 - Révision tarifaire annuelle - Adaptations des dispositions tarifaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

La séance est ouverte à 17h02.

Présents : Mme Appéré N., Maire, M. Hervé M., Mme Rougier G., M. Travers D., Mme Brière L., M. Nadesan Y., Mme Andro R., M. Chapellon D., Mme Frisque C., M. Sémeril S., Mme Boukhenoufa F., M. Careil B., Mme Papillion C., M. Le Bougeant D., Mme Faucheu V., M. Morel C., Mme Bouchonnet I., M. Monnier J., Mme Hakni-Robin B., M. Desmots X., M. Fouillère C., M. Guillotin D., M. Puil H., M. Pinchard J., M. Jannin P., Mme Marie A., Mme Pellerin I., M. Bourcier F., Mme Phalippou C., Mme Casacuberta-Palmada M., Mme Letourneux G., M. Hamon L., Mme Rousset E., M. Stephan A., M. Roullier O., M. Boudes P., M. Brossard L., Mme Zamord P., M. Theurier M., Mme Tonon S., Mme Koch L., M. Jeanvrain M., Mme Affilé G., Mme Gandon C., M. Le Brun L., M. Compagnon C., Mme Id Ahmed Z., M. Boucher N., M. Depeige P., M. Ruiz H., Mme Rolandin C., Mme Brimbeuf I..

Ont donné procuration : Mme Béchet A. donne pouvoir à M. Theurier M., Mme Binard V. donne pouvoir à M. Puil H., Mme Condolf-Ferec M. donne pouvoir à Mme Brimbeuf I., M. Goater J. donne pouvoir à M. Hamon L., M. Lahais T. donne pouvoir à M. Roullier O., Mme Lemeilleur C. donne pouvoir à M. Nadesan Y., M. Cressard A. donne pouvoir à M. Ruiz H., M. Esneault A. donne pouvoir à Mme Gandon C..

Absent/Excusé : Mme du Plessis d'Argentré L..

Le quorum s'élève à 31 et est atteint.

Mme Bouchonnet I. est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 25 novembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

La séance est levée à 21h53

Vu les dispositions de l'article L2122-22 du CGCT ;

Vu la délibération n°2020-0098 du 10 juillet 2020 sur les matières déléguées.

EXPOSÉ

Les tarifs applicables aux services publics municipaux sont fixés chaque année par délibération pour une application soit par année civile, soit par année scolaire ou saison. Madame la Maire procède ensuite par décision individuelle à la fixation de chaque tarif.

Il est proposé à présent de déterminer les limites dans lesquelles Madame la Maire peut, par décision, fixer les différents tarifs de fréquentation ou d'usage des services publics communaux, qui fonctionnent par année civile et qui s'appliqueront entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026.

L'ensemble des tarifs sont concernés par une révision au 1^{er} janvier 2026 et à compter du mois de décembre 2025 pour les tarifs applicables à la fête foraine et aux marchés de Noël. Les tarifs civils sont listés en annexe, avec référence aux dernières décisions ou délibérations spécifiques.

Il est demandé d'adopter les principes et les mesures ci-après :

1°) les tarifs existants évolueront de 2 % par rapport à l'année 2025. Les nouveaux tarifs ainsi déterminés sont parfois arrondis selon les possibilités de mise en pratique ;

2°) pourront faire exception à ce cadrage :

- les tarifs encadrés par une réglementation nationale (établissement d'accueil de la petite enfance, listes électorales, fourrière automobile) ou dans le cadre de conventions avec différents partenaires (restauration administrative). Leur augmentation dépend des dispositions prévues par le législateur ou, de façon contractuelle, avec le prestataire ou le partenaire concerné ;

- les tarifs de stationnement dont l'évolution, selon le cadrage, est reportée courant d'année 2026 ;

- les tarifs à créer ou faisant l'objet d'évolutions particulières, tel que détaillé dans le présent rapport.

Pour les cas particuliers qui apparaîtraient en cours d'année et qui motiveraient une dérogation à ces principes, pour les tarifs à créer ou pour des mesures spécifiques à prendre (par exemple, gratuités ou réductions non existantes à ce jour), des délibérations particulières interviendraient en 2026 comme ce fut le cas les années précédentes.

I. Dérogations à l'évolution 2025 de 2 % - maintien, suppression, création, précision de tarifs

- Culture – Orangeries du Thabor

Les espaces d'expositions Ouest-Est des Orangeries du Thabor d'accès libre et gratuit aux visiteurs sont mis à disposition de tiers exposants selon une grille tarifaire applicable en année civile (prioritairement aux artistes plasticiens et plasticiennes et aux associations du secteur des arts visuels du territoire rennais et ponctuellement à ceux de la région Bretagne). La programmation est gérée par la Direction de la Culture.

- Cimetière – Columbarium – Concession pour urnes cinéraires

Il est proposé de créer un nouveau tarif pour les columbariums à 3 et 4 cases des cimetières de l'Est et Saint-Laurent, en appliquant le même ratio que pour les concessions, c'est-à-dire que le prix d'une concession double est 84 % plus élevé qu'une concession simple.

- Location de la Halle Martenot – Pavillon des Lices

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs relatifs aux prestations obligatoires (nettoyage) et optionnelles (location chauffage, sanitaires).

- Aménagement et services urbains, environnement – Vente de documents d'urbanisme

Il est proposé de supprimer ce tarif, les documents étant désormais librement accessibles en ligne via la plateforme Open Data.

- Aménagement et services urbains, environnement – Développement durable – Application du barème de l'arbre

À partir de 2026, les modalités d'application du barème de l'arbre seront fixées dans le cadre d'une délibération spécifique et ne figureront plus dans la délibération tarifaire annuelle.

- Services généraux des administrations publiques locales - Communication de documents administratifs - Divers services - Tarif photocopies

Il est proposé de supprimer le tarif photocopies au titre de la communication de documents administratifs.

- Aménagement et services urbains, environnement – Fourniture de données et documents SIG

La suppression de ce tarif est proposée suite à l'abrogation de la délibération n° 2010-0558 du 6 septembre 2010 relative aux principes de diffusion des données géographiques. Les évolutions réglementaires et législatives imposent désormais la gratuité de l'accès et de la réutilisation des données publiques, ainsi que leur mise en ligne via la plateforme Open Data.

- Aménagement et services urbains, environnement – Gestion espace public – Travaux d'élagage – Frais d'exécution d'office :

Les propriétaires négligents se verront facturer les frais d'élagage d'office, sur la base du prix TTC indiqué sur la facture du prestataire ayant réalisé les travaux.

- Prêt de clés pour déménagement/emménagement :

Pour les déménagements ou emménagements des particuliers, la Ville de Rennes peut prêter, contre un chèque de caution, des clés permettant le déverrouillage de potelets interdisant la circulation sur certaines voies piétonnières. Il est proposé de ne pas augmenter le montant de ce chèque de caution, qui restera fixé à 250 €.

- Enseignement – Formation – Restaurant d'enfants

Il est proposé de ne pas augmenter ces tarifs pour 2026.

- Sports et Jeunesse

- Accueils de Loisirs sans hébergement – ALSH (petites vacances) / Accueils de loisirs d'été / Mini-camps
 - Accueils de Loisirs sans hébergement – ALSH (mercredi)
 - Activités éducatives périscolaires – Études surveillées et ateliers du soir – Centre d'Accueil et de loisirs Municipaux (CALM)

Il est proposé de ne pas augmenter ces tarifs pour 2026.

II. Droits de place halles – marchés - ambulants - terrasses - étalages - droits stationnement taxis

Chaque année, l'assemblée délibérante doit fixer l'ensemble des tarifs des droits de place, des halles et marchés, des ambulants exerçant sur le domaine public, les tarifs des terrasses et étalages et les droits de stationnement des taxis à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les organisations professionnelles intéressées ont été consultées lors de la Commission Consultative du Commerce Non sédentaire du 13 octobre 2025 et les commerçants représentants du marché central de la Criée par voie dématérialisée au mois d'octobre 2025.

A. Marchés de plein air

- 1) Pour tous les produits alimentaires, manufacturés, artisanaux, végétaux, d'occasion (marchés hebdomadaires) :

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
---	-------------	-------------

Pour 1 jour par semaine, le mètre linéaire indivisible et retour vendeur (emplacement de 4 mètres de profondeur si la configuration le permet) – passager	2.65 €	2.70 €
Pour 1 jour par semaine, le mètre linéaire indivisible et retour vendeur (emplacement de 4 mètres de profondeur si la configuration le permet) – titulaire avec abonnement	2.20 €	2.24 €
Pour 1 jour par semaine, la resserre "poissonniers" – titulaire avec abonnement ou passager	10.85 €	11.07 €

2) Mise à disposition d'un branchement électrique (par commerçant, par marché et par jour) :

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Petits consommateurs (ayant au maximum un appareil CB, une balance et un petit éclairage) - passager ou titulaire hors abonnement	4.45 €	4.54 €
Gros consommateurs (ayant besoin de froid et/ou de chaud) - limite maximale de consommation 220 volts / 3680 watts / 16 ampères par branchement - passager ou titulaire hors abonnement	5.80 €	5.92 €
Petits consommateurs (ayant au maximum un appareil CB, une balance et un petit éclairage) – titulaire avec abonnement	3.85 €	3.93 €
Gros consommateurs (ayant besoin de froid et/ou de chaud) - limite maximale de consommation 220 volts / 3680 watts / 16 ampères par branchement – titulaire avec abonnement	4.85 €	4.95 €
Branchement illicite par jour Petit ou gros consommateur Passager ou titulaire	16.00 €	16.32 €

3) Marchés spécifiques (sapins, toussaint, brocante, création)

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Le mètre linéaire indivisible et retour vendeur (emplacement de 2 mètres de profondeur / jour)	2.65 €	2.70 €

B. Spectacles forains

1) Manège permanent :

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Le m ² /mois – hors parc	4.45 €	4.54 €
Le m ² /mois – parc	2.20 €	2.24 €

En cas de mise à disposition d'un branchement électrique, une facturation sera appliquée au coût réel aux permissionnaires.

2) Cirques (chapiteaux + convois) :

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
De 0 à 1 000 m ² (par m ² et par jour)	0.59 €	0.60 €

De 1000 à 2000 m ² (par jour d'exploitation)	555 €	566 €
Plus de 2000 m ² (par jour d'exploitation)	1 037 €	1 058 €

Les prestations techniques (sables, barrières, bennes, raccordements, consommation "eau" ...) ou la mise à disposition d'électricité sont facturées à hauteur de 100 % du coût réel supporté par la collectivité.

L'occupation du domaine public pendant le montage et le démontage est gratuite et limitée à 1 jour chacun. Tout dépassement serait facturé et donnerait lieu à des sanctions administratives.

C. Établissements séjournants

1) Chapiteaux spectacles

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Esplanade Général de Gaulle (par jour)	3 467 €	3 536 €
Autres lieux (par jour)	2 426 €	2 474 €

2) Chapiteaux expositions ou manifestations artisanales

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Par m ² et par jour	0.55 €	0.56 €
Minimum de perception par jour	62 €	63 €

Les prestations techniques et la consommation électrique sont facturées au coût réel supporté par la collectivité.

3) Véhicules itinérants d'exposition ou animations poursuivant un but commercial

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Séjour sur une place ou espace public du centre-ville (Quartier 1) - Forfait journalier	2 616 €	2 616 €
Séjour sur une place ou espace public hors centre-ville - Forfait journalier	1 057 €	1 057 €
Au-delà de 100 m ² , une majoration par mètre carré supplémentaire est appliquée (y compris en dehors du centre-ville)	119 €	119 €

Les prestations techniques et la consommation électrique sont facturées au coût réel supporté par la collectivité.

4) Manifestations commerciales

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Par m ² et par jour jusqu'à 50 m ² utilisés	2.38 €	2.43 €
Par m ² et par jour au-delà de 50 m ² utilisés	2.98 €	3.04 €
Minimum de perception (par jour)	98.69 €	100.66 €
Au-delà de 100 m ² , une majoration par mètre carré supplémentaire est appliquée (y compris en dehors du centre-ville)	119.08 €	121.46 €

Forfait par semaine ou par mois en cas d'installation de bungalow sur le domaine public de manière prolongée (plusieurs semaines ou plusieurs mois) à des fins commerciales	100 € par semaine 400 € par mois	102 € par semaine 408 € par mois
---	-------------------------------------	-------------------------------------

D. Restauration rapide (tarifs hebdomadaires)

1) Zone centrale y compris piétonne (par emplacement) (cf. * et **)

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Présence hebdomadaire > à 3 jours par semaine	80.14 €	81.74 €
Présence hebdomadaire ≤ à 3 jours par semaine	40.35 €	41.16 €

2) Zone générale (par emplacement)

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Présence hebdomadaire > à 3 jours par semaine	39.51 €	40.30 €
Présence hebdomadaire ≤ à 3 jours par semaine	20.12 €	20.52 €

3) Présence temporaire

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Présence temporaire par jour (à l'occasion de manifestations)	54.93 €	56.03 €

4) Roazhon Park

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Présence hebdomadaire	16.15 €	16.47 €

5) Glaces et marrons

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Glaces et marrons (par emplacement)	41.08 €	41.90 €

6) Mise à disposition d'un branchement électrique

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Forfait journalier de mise à disposition d'un branchement électrique (par emplacement)	5.65 €	5.76 €

7) Matériel mis à disposition : perte ou casse

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Refacturation du matériel perdu ou endommagé (clé de borne électrique, clé de bâtiment, barrières, etc...)	Refacturation au réel	Refacturation au réel

E. Commerces ambulants non alimentaires (zone centrale piétonne, zone centrale et zone générale)

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
- Présence journalière (par emplacement)	40.35 €	41.16 €

F. La Criée – Marché central

1) Exploitation avec étal aménagé

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Étal de vente, par m ² /jour	0.60 €	0.61 €
Étal avec hotte aspirante, par m ² /jour	0.90 €	0.92 €

2) Exploitation sans étal aménagé

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
par m ² /jour	0.68 €	0.69 €

3) Stockage et laboratoires

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Laboratoire, par m ² /jour	0.23 €	0.23 €
Local de stockage, par m ² /jour	0.16 €	0.16 €

Les charges suivantes sont facturées aux permissionnaires annuellement à terme échu de la manière suivante :

- au prorata de l'emprise des étals de vente pour le nettoyage des parties communes et la fourniture des consommables d'hygiène (savon, papier toilette)
- selon que les permissionnaires disposent d'un local en sous-sol ou pas pour les charges de maintenance de l'ascenseur
- en fonction de la consommation pour l'eau
- équitablement à chaque permissionnaire de la Criée en ce qui concerne la SACEM

Pour des raisons de sécurité, la Ville de Rennes procédera aux contrôles des installations électriques, gaz, hottes et appareils de cuisson et les refacturera aux commerçants.

En cas de mauvaise utilisation des locaux ou du matériel mis à disposition, le contrevenant devra s'acquitter de la somme correspondant au coût de la réparation (exemples non exhaustifs : porte cassée, plomberie cassée...). Si toutefois, l'identification du contrevenant n'est pas possible, le coût de la réparation sera appliqué à l'ensemble des permissionnaires au prorata de l'emprise de l'étal de vente.

G. Halles Bouchers des Lices

1) Étal aménagé (Halles Bouchers)

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Étal commercial, par jour (titulaire - emplacement de 2 mètres linéaires)	25.18 €	25.68 €
Emplacement chambre froide, par m ² et par jour (titulaire)	0.62 €	0.63 €

Pour des raisons de sécurité, la Ville de Rennes procédera aux contrôles des installations

électriques et les refacturera aux commerçants.

III. Permis de stationnement (tarif annuel)

A. Étalages

Le tarif est calculé en fonction de la profondeur de l'étalage et de la longueur totale de la façade commerciale (mètre linéaire indivisible).

1) Étalages exposition

/	Zone Générale		Zone Centrale (1)		Zone Centrale Piétonne (2)	
profondeur	2025	2026	2025	2026	2025	2026
jusqu'à 0,50 m	19.83 €	20.23 €	28.64 €	29.21 €	77.80 €	79.36 €
de 0,51 m à 1,00 m	48.74 €	49.71 €	78.31 €	79.88 €	155.38 €	158.49 €
de 1,01 m à 1,50 m	78.56 €	80.13 €	116.40 €	118.73 €	233.09 €	237.75 €
de 1,51 m à 2,00 m	126.84 €	129.38 €	194.97 €	198.87 €	389.69 €	397.48 €
de 2,01 m à 2,50 m	148.44 €	151.41 €	219.37 €	223.76 €	445.36 €	454.27 €
de 2,51 m à 3,00 m	178.21 €	181.77 €	262.45 €	267.70 €	533.03 €	543.69 €

2) Étalages avec vente directe sur le trottoir : double du tarif des droits d'étalage exposition fixés ci-dessus.

B. Étalages stationnement de deux-roues (saillie maximale 2m)

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Zone Générale	126.84 €	129.38 €
Zone Centrale (1)	194.97 €	198.87 €
Zone Centrale Piétonne (2)	458.12 €	467.28 €

C. Étalages aériens (saillie maximale 1m)

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Le mètre linéaire indivisible	11.27 €	11.49 €
Minimum de perception	19.67 €	20.06 €

D. Terrasses ordinaires

Le mètre superficiel indivisible (à l'emport de la devanture)

/	Zone Générale		Zone Centrale (1)		Zone Centrale Piétonne (2)	
par m ² , par niveau et par an	2025	2026	2025	2026	2025	2026
de 0 m ² au 10ème m ²	43.53 €	44.40 €	53.78 €	54.85 €	106.98 €	109.12 €
du 11ème m ² au 30ème m ²	53.58 €	54.65 €	65.52 €	66.83 €	130.07 €	132.67 €
du 31ème m ² au 50ème m ²	65.24 €	66.54 €	77.13 €	78.67 €	153.22 €	156.28 €

à partir du 51ème m ²	76.82 €	78.36 €	86.79 €	88.52 €	172.90 €	176.36 €
----------------------------------	---------	---------	---------	---------	----------	----------

(*) La zone centrale hors sections piétonnes décrites en (2) est délimitée comme suit :

boulevard de Chézy, rue de Saint-Malo - section Chézy/Saint Martin, rue de Saint Martin, rue d'Antrain (section Saint Martin/Saint Jean Eudes), place Saint Jean Eudes, rue Lesage, rue Général Maurice Guillaudot, contour de la Motte, rue Gambetta, place Pasteur, avenue Jean Janvier, place de la Gare, boulevard de Beaumont, rue Raoul Dautry, boulevard du Colombier, boulevard de la Tour d'Auvergne, place de Bretagne (section Ouest), place Maréchal Foch, quai Saint-Cast, place Sainte-Anne (section rue Saint-Louis/rue d'Échange).

(**) La zone centrale piétonne comprend :

Les Places : de la Cathédrale, des Colombes, de la Gare (parvis nord et central), des Lices (partie haute, rue des innocents et entre la rue des minimes et la rue des innocents), Hoche (place et voie Ouest), de l'église Saint Etienne (placis), de la Mairie, du Maréchal Juin, du Général Koenig, Parlement (voie nord), de la rue Rallier du Baty, de la République – parties centrale et Esplanade, Sainte Anne (section rue Saint-Michel/rue de la Motte Fablet), Saint Michel, de Bretagne (section Est), Esplanade du Général de Gaulle.

Les Squares : des Martyrs de la Résistance, du Roi Arthur.

Les Rues : Albert Einstein (mail), Baudrerie, des Carmélites (passage), Chapitre, des Dames, Derval, du Docteur Regnault, d'Estrées, Georges Dottin, du Griffon, Jardins du Papier Timbré, Jules Simon, Lafayette, Le Bastard, Nationale, d'Orléans, Parcheminerie, Pont aux Foulons, Pongérard, des Portes Mordelaises, la Psalette, Rallier du Baty (rue et allée), de Toulouse, Vasselot – section Jules Simon/Paul Louis Courrier, Saint Georges, Saint Guillaume, Saint Melaine -section Hoche/Antrain, Saint Michel, Saint Sauveur, de Penhoët (section place Saint Michel/rue Leperdit), Visitation.

Les Dalles du Colombier, des Lices.

Le Mail François Mitterrand

E. Droits de stationnement des taxis

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Tarif (par semestre et par voiture)	159.73 €	162.92 €

IV. Grille tarifaire applicable pour la Fête d'hiver et Marchés de Noël pour l'édition 2025/2026 applicables en décembre 2025

A. Fête d'Hiver

Fête Foraine, métiers, manèges temporaires (par m² à la semaine) – titulaire ou passager

/	Tarifs – édition 2024	Tarifs – édition 2025
Surface de 0 à 200 m ²	1.77 €	1.81 €
Surface à partir de 201 m ²	1.55 €	1.58 €
Forfait mise à disposition des sanitaires pour le public	0.09 €	0.09 €
"Forfait changement de métier ou de permissionnaire" déclaration effectuée après le 14 novembre 2022	107 €	109.14 €

Les permissionnaires souscriront auprès d'un fournisseur d'énergie un branchement électrique et s'acquitteront des factures auprès de celui-ci.

En cas de non-conformité électrique des métiers, la Ville de Rennes se réserve le droit de refacturer le coût d'intervention des agents municipaux et d'un contrôleur agréé pour vérifier la mise en conformité.

Afin de sécuriser le montage et le démontage des métiers sur le site, la Ville fera appel à un prestataire de sécurité et refacturera au réel cette prestation aux forains au m² et par emplacement.

B. Marché de Noël

Mail François Mitterrand, Parlement, Mairie, Hoche

/	Tarifs – édition 2024	Tarifs – édition 2025
Chalet / chapiteau – par m ² et par jour	0.55 €	0.56 €
Manège temporaire - Surface de 0 à 200 m ² - par m ² et par semaine	1.76 €	1.80 €
Manège temporaire - Surface à partir de 201 m ² par m ² et par semaine	1.52 €	1.55 €

C. Base de vie

1) Prévalaye

/	Tarifs – édition 2024	Tarifs – édition 2025
Forfait stationnement par mètre linéaire caravanes et/ou Algécos charges comprises (eau, nettoyage)	27.47 €	28.02 €

Les forains dont les caravanes sont installées sur le site de la Prévalaye devront se regrouper sous une forme juridique de leur choix afin de souscrire des branchements forains et payer les factures correspondantes.

2) Harpe

Les permissionnaires installés sur la base de vie de la Harpe se chargeront de souscrire auprès d'un fournisseur d'énergie un contrat, lequel sera à la charge des permissionnaires.

Toute fraude ou dégradation constatée sera facturée au contrevenant en cas d'identification ou à l'ensemble des permissionnaires dans le cas contraire.

/	Tarifs – édition 2024/2025	Tarifs – édition 2025/2026
Forfait stationnement par mètre linéaire caravanes et/ou Algécos charges comprises (eau, nettoyage)		
- de la semaine 45 (2024) à la semaine 1 (2025)	35.38 €	36.09 €
- de la semaine 46 (2024) à la semaine 1 (2025)	31.40 €	32.03 €
- de la semaine 47 (2024) à la semaine 1 (2025)	27.45 €	28 €

V. Procédure administrative de sanction des dépôts sauvages de déchets

/	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Amende administrative 1 ^{er} constat de dépôt de déchets	135 €	135 €
Amende administrative 2 nd constat de dépôt de déchets et suivants	200 €	200 €

Le Conseil décide :

Par 51 voix pour

9 abstentions : M. Cressard A., Mme Gandon C., M. Le Brun L., M. Compagnon C., Mme Id Ahmed Z., M. Boucher N., M. Esneault A., M. Ruiz H., Mme Rolandin C.

- de fixer l'évolution des tarifs 2026 au taux de 2 % ;
- d'approuver les dispositions tarifaires faisant exception à ces taux d'évolution présentées dans la délibération ;
- de prendre acte que Madame la Maire fixera, dans ces limites, chaque tarif individuel par décision, conformément à la délégation qui lui a été donnée par délibération du Conseil Municipal et pourra faire application des diverses mesures particulières relatives notamment aux gratuités et réductions prévues par les délibérations du Conseil Municipal.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr .

La Secrétaire de séance,

Pour La Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Iris BOUCHONNET

Laurence QUINAUT

Annexe à la délibération n° 2025-507 du 1^{er} décembre 2025

Liste des tarifs concernés par une réactualisation au 1^{er} janvier 2026

/	dernière délibération ou dernière décision
Sécurité et salubrité publiques	
Fourrière automobile	décision n° 2024-1983 du 5 décembre 2024
Sport et Jeunesse	
Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), mercredi	décision n° 2024-2124 du 16 décembre 2024
Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), petites vacances, accueil de loisirs d'été - Mini-camps	décision n° 2024-2125 du 16 décembre 2024
Propriété Prévalaye et D. Savio – Utilisation des locaux.	décision n° 2024-2127 du 16 décembre 2024
Écocentre la Taupinais – location de locaux	décision n° 2024-2126 du 16 décembre 2024
Interventions économiques	
Location de la halle Martenot (Pavillon des Lices)	décision n° 2024-1984 du 5 décembre 2024
Enseignement Formation	
Études surveillées et ateliers du soir - Centre d'Accueil et de loisirs Municipaux (CALM)	décision n° 2024-2129 du 16 décembre 2024
Restaurants d'enfants	décision n° 2024-2128 du 16 décembre 2024
Famille	
Établissements de la petite enfance - Accueil collectif et familial	décision n° 2024-2386 du 31 décembre 2024
Aménagement et services urbains, environnement	
Prestation de maintenance et réfection d'espaces verts, main d'œuvre et utilisation d'engins	décision n° 2024-2149 du 16 décembre 2024
Gestion de l'espace public - Installations de chantier sur espaces verts - Redevances d'occupation	décision n° 2024-2150 du 16 décembre 2024
Location de plantes et compositions florales, prix de vente	décision n° 2024-2148 du 16 décembre 2024
Prêt de clés pour déménagement/emménagement	décision n° 2024-2145 du 16 décembre 2024
Reconstitution des ouvrages de voirie, réfection revêtements de chaussées et trottoirs - Tarifs d'immobilisation des véhicules, main d'œuvre et fournitures	décision n° 2024-2326 du 20 décembre 2024
Propreté : frais d'enlèvement d'office de déchets et d'affichages sauvages	décision n° 2024-2143 du 16 décembre 2024

	dernière délibération ou dernière décision
/	
Éclairage public – Tarif d'immobilisation des véhicules, de main d'œuvre et fournitures	décision n° 2023-2525 du 18 décembre 2023
Gestion de l'espace public – Échafaudages et dépôts de matériaux, branchements provisoires de chantier, matériels de chantier – Installation à usage de locaux temporaires – Redevances d'occupation	décision n° 2024-2146 du 16 décembre 2024
Gestion de l'espace public – Autopartage – Permis de stationnement	décision n° 2024-2144 du 16 décembre 2024
Gestion de l'espace public – Travaux d'élagage – Frais d'exécution d'office	décision n° 2024-2142 du 16 décembre 2024
Actions quartiers	
Pôle municipal Clémenceau – Location de salles	décision n° 2024-1982 du 5 décembre 2024
Location salle polyvalente Courrouze	décision n° 2024-1981 du 5 décembre 2024
Administration générale et autres services	
Cimetières – Concessions de terrains	décision n° 2024-1978 du 5 décembre 2024
Cimetières – Columbarium - Concessions pour urnes cinéraires	décision n° 2024-1977 du 5 décembre 2024
Cimetières – Mobiliers funéraires d'occasion	décision n° 2024-1980 du 5 décembre 2024
Cimetières – Caveaux provisoires	décision n° 2024-1979 du 5 décembre 2024
Restaurants municipaux pour le personnel et autres usagers	décision n° 2025-50 du 13 janvier 2025
Restauration municipale pour le personnel de la société Kéolis de Rennes	décision n° 2024-2133 du 16 décembre 2024
Restauration municipale pour le personnel de l'union locale et de l'union départementale de la CGT	décision n° 2024-2131 du 16 décembre 2024
Restauration municipale pour le personnel de la société CEBR (Collectivité Eau du Bassin Rennais)	décision n° 2024-2132 du 16 décembre 2024
Fêtes et cérémonies – Travaux pour compte de tiers – Main d'œuvre et utilisation de véhicules et engins	décision n° 2024-2140 du 16 décembre 2024
Fêtes et cérémonies – Location de matériel municipal et main d'œuvre	décision n° 2024-2139 du 20 décembre 2024
Listes électorales (communication)	décision n° 2024-2135 du 16 décembre 2024